

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne et l'Association des deux mains organise le samedi 1 et dimanche 2 août 2026, avec le concours de la **municipalité de Saint Pal de Chalencon et la municipalité d'Apinac** une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

41ème COURSE DE COTE NATIONALE DE CACHARAT 2026

Cette épreuve compte pour le championnat de France de la Montagne 2^{ème} division 2026, la coupe de France de la Montagne 2026 coefficient :1.5 et le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et la Ligue Rhône Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par le visa FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro : **26/R1081023** en date du **02/06/2026** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°505 en date du **23/06/2026**.

PERSONNE DESIGNEE PAR L'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation

Christelle HABOUZIT

06.86.72.45.91

habouzit.marc@orange.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA VELAY-AUVERGNE

14 Route du Puy

43150 LAUSSONNE

Tel : 06.08.43.07.11

Mail : habouzit.marc@orange

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P : OFFICIELS :

- **Président et membres du Collège des Commissaires Sportifs**
Nathalie VINCENT GENOD (Présidente) licence n°210885
Stéphane VINCENT GENOD licence n°24887
Georges BÉAL licence n°2910
- **Directeur de Course**
Marc HABOUZIT licence n°7145
- **Directeur de Course Adjoint**
Denis MOCELLIN licence n°3310
- **Directrice de Course Adjointe Parc Arrivée et Convoi**
Christelle HABOUZIT licence n°128356
- **Commissaires Techniques**
Jean-Claude DENOUX (responsable) licence n°11176
Gérard JOUVHOMME licence n°51582
Christian ALLOIN licence n°13706
Hervé CANTAT licence n°207953
Emeric PASCAL licence n°37568
- **Chargé de la mise en place des moyens**
Gabrièle TERRY licence n°309042
Anthony LAUDET licence n° en cours
Angèlique TERRY licence n° en cours
- **Chargé des relations avec les concurrents**
Fabien PASCAL licence n°154264
- **Médecin Chef**
Docteur ADT Cécile
- **Chargé du secrétariat de l'épreuve et officiels**
Christelle HABOUZIT licence n°128356
- **Chargé des commissaires de route**
Florent LASSAIGNE licence n°214854

Fabien PASCAL	licence n°154264
Chargé relation presse	
Christelle HABOUZIT	licence n°128356
• Chronométrateur	
Jean-Paul DURAND	licence n°27683
• Observateur	
Louis Jean VILLARD	licence n°12774

1.2P: HORAIRES :

Clôture des engagements : le jeudi 23 juillet 2026 à minuit.

Publication de la liste des engagés : le lundi 27 juillet 2026.

Course 1 : samedi 1 août 2026.

Course 2 : dimanche 2 août 2026.

Vérifications administratives : le vendredi 31 juillet 2026 de 14H00 à 20H00 lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon.

Vérifications techniques : le vendredi 31 juillet 2026 de 14H15 à 20H15 lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés : au lieu-dit « TRESPEYRES » le vendredi 31 juillet 2026 à 22H00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : au lieu-dit « TRESPEYRES » à l'issue de la montée d'essai chronométrée.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent au lieu-dit « TRESPEYRES ».

Briefing des commissaires : au lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon le samedi 1 août 2026 à 7H00.

Briefing des pilotes : vous sera donné par écrit aux vérifications administratives.

Essais chronométrés : le samedi 1 août 2026 et le dimanche 2 août 2026 à 8H00. Départ du 1^{er} convoi à 7H45.

La remise des prix : la remise des prix se déroulera le dimanche 2 août 2026 entre 18H30 et 19H00 au lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon.

Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le vendredi 31 juillet 2026 à 20H30 au lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Courses : Samedi et Dimanche : 2 ou 3 montées de course (série A + série B) à la discrétion du Directeur de Course, après la montée d'essai chronométré.

Podium : au lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon après la dernière montée de course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

AUCUN PILOTE NE POURRA REJOINDRE LE DEPART EN DEHORS DES CONVOIS SOUS PEINE DE PENALITES.

1.3P : VERIFICATIONS :

Vérifications administratives : le vendredi 31 juillet 2026 de 14H00 à 20H00 lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon.

Vérifications techniques : le vendredi 31 juillet 2026 de 14H15 à 20H15 lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage FD Autos à Saint Pal de Chalencon. Taux horaire de la main d'œuvre : 60E00 TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur véhicule et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le vendredi 31 juillet 2026 après 20H00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entériné par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 31 juillet 2026 à 20H30.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte FFSA.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : ENGAGEMENTS :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA VELAY AUVERGNE

14 Route du Puy

43150 LAUSSONNE

Mail : habouzit.marc@orange.fr

Et ce jusqu'au jeudi 23 juillet 2026 minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Pour tous renseignements :

Marc Habouzit : 06/08/43/07/11

Christelle Habouzit : 06/86/72/45/91

E. mail : habouzit.marc@orange.fr

Les frais de participations sont fixés à **480E00**, réduits à **240E00** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Et réduit à **200E00** pour les licenciés de l'ASA Velay Auvergne et ceux inscrit au championnat 2ème division.

Pour être valable, les engagements devront être accompagnés des droits d'engagement.

Vous souhaitez payer par virement :

Crédit Agricole Loire Haute-Loire

Iban : FR76 1450 6011 0072 8286 9681 612

Bic : AGRIFRPP845

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

Si 4 jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

En cas de forfait, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

3.2P TITRES DE PARTICIPATION :

Les concurrents d'une licence régionale peuvent participer à la compétition en souscrivant un Titre de Participation National Montagne (TPNM) à **72E00**, site le site de FFSA.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P : VOITURES ADMISES :

Le nombre de voitures admises est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement du championnat de France de la Montagne 2026.

4.2P : CARBURANT-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS :

Voir règlement standard des Course de Côte FFSA.

4.2.7P : ECHAPPEMENT :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

- Voitures fermées : CM et GT : niveau sonore maximal : 100db A maxi
- Voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 100db A maxi

4.3P : NUMÉROS DE COURSE :

Voir règlement standard des Course de Côte FFSA.

4.4P : MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ :

Voir tableau de sécurité publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P : PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Course de Côte FFSA.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée par additif.

Publicité optionnelle : sera communiquée par additif.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : PARCOURS :

La Course de Côte Nationale de Cacharat a le parcours suivant :

Départ : RD 12 au panneau Cacharat

Arrivée : RD 12 500 mètres avant le croisement « Trespeyres ».

Longueur : 2Km.

Pente moyenne : 7%

La course se déroulera en 2 montées (sauf cas de force majeure), 3ème pourra être effectuée à la discrétion du Directeur de Course le samedi 1 août 2026 et le dimanche 2 août 2026.

Procédure de départ : chaque voiture, dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Parc de départ : RD 12, depuis la zone de retournement jusqu'à 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : RD 242, 400m après la ligne d'arrivée, sur 400m.

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits.

6.2P : ROUTE DE COURSE :

L'accès au départ se fera en convoi du lieudit « Trespeyres » jusqu'à la prégrille au lieudit « Cacharat ». Les convois sont encadrés par des membres de l'organisation.

6.3P : FILE DE DEPART :

File de départ : Prégrille 200 mètres avant le départ sur la RD 12.

6.4P : SIGNALISATION :

Voir règlement standard des Course de Côte FFSA.

6.5P : PARC CONCURRENTS :

Le parc concurrent sera situé au lieudit « Trespeyres » accessibles le vendredi 31 juillet 2026 à partir de 8H00.

6.6P : PARC FERME :

Le parc fermé final obligatoire sous peine de disqualification d'office pour tous les concurrents classés est situé dans le paddock.

6.7P : TABLEAU D'AFFICHAGE :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Sur le site Patrick Soft des classements en direct.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P : PERMANENCE :

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au lieu-dit « Trespeyres » de Saint pal de Chalencon, le vendredi 31 juillet 2026 de 8H00 à 20H00, le samedi 1 août 2026 de 7H00 à 18H00 et le dimanche 2 août 2026 de 7H00 à 18H00. Téléphone : 06.86.72.45.91.

Centre de secours :

Centre Hospitalier Émile Roux
12 Boulevard du Docteur Chantemesse
43000 LE PUY EN VELAY
SAMU : 15

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

7P.1 : ESSAIS :

Tous les pilotes sont tenus d'effectuer au moins une montée de bout en bout.

Les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des numéros.

**AUCUN PILOTE NE POURRA REJOINDRE LE DEPART EN DEHORS DES CONVOIS
SOUS PEINE DE PENALITES.**

7P.2 : CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING) :

La conférence aux pilotes (Briefing) écrit, sera remis lors des vérifications administratives, au lieu-dit « TRESPEYRE » le vendredi 31 juillet 2026 de 14H00 à 20H00.

7P.3 : COURSE :

Voir réglementation standard des Course de Côte FFSA.

Procédure de départ : aux feux tricolores

Les heures exactes du départ et de l'arrivée sont relevées par les cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par la direction de course.

Rappel : au feu vert, le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre des départs devra être conforme à l'ordre établi par la direction de course, entériné par le collège des commissaires sportifs. Il sera publié sur l'affichage officiel.

7.3.1 : ORDRE DES DÉPARTS :

Voir réglementation standard des Course de Côte FFSA.

7P.4 : ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est **interdit**.

ARTICLE 8P : PENALITES :

Voir réglementation standard des Course de Côte FFFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Pour l'attribution des points au championnat de France 2^{ème} division.

Les classements se feront sur la meilleure montée de course le samedi 1 août 2026(course 1) et la meilleure montée de course le dimanche 2 août 2026 (course 2).

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A)
- Un classement général pour les voitures de Production (série B)
- Un classement par groupe et classe (série A et B confondues)
- Un classement féminin

ARTICLE 10P : PRIX :

SCRATCH :

PREMIER	Engagement offert pour Cacharat 2027
DEUXIÈME	½ Engagement offert pour Cacharat 2027
TROISIÈME	¼ Engagement offert pour Cacharat 2027

11P.1 : REMISE DES PRIX :

La distribution des prix aura lieu le dimanche 2 août 2026 entre 18H30 et 19H00 au lieu-dit « Trespeyres » de Saint Pal de Chalencon

Les pilotes classés, qui ne se présenteront pas, perdront leur droit aux prix.